

**COMMUNE DE
FAUMONT**

Département du Nord
Arrondissement de Douai
Canton d'Orchies

☎ 03.20.61.91.91

Arrêté du Maire

Objet : Restriction temporaire de circulation et de stationnement à l'occasion de travaux parking de la Mairie route nationale à Faumont
Prolongation arrêté 2020-9-15

Nous, Gilles BARBIEUX, Maire de la Commune de FAUMONT (nord),
Vu le code de la route et des collectivités territoriales,
Considérant qu'il y a lieu d'effectuer des travaux au droit du parking de la Mairie situé route nationale à FAUMONT du 01/10/2020 au 05/10/2020 inclus, et qu'il y a lieu de prendre toutes dispositions sécuritaires.

Nature des travaux : réfection de toiture église

ARRÊTE

Article 1er : Il est autorisé l'ouverture des travaux, le dépôt de matériaux ainsi que le stationnement d'engins pendant toute la durée du chantier, La circulation et le stationnement de tout autre véhicule sera interdit du 01/10/2020 au 05/10/2020 inclus sur le parking de la Mairie route nationale à FAUMONT (59).

Article 02 : une signalisation conforme à la réglementation sera mise en place par l'entreprise et les services techniques de la commune de FAUMONT.

Article 03 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies par tout officier de police judiciaire ou agent de force publique habilité à dresser procès-verbal conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 04 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 05 : Monsieur le Maire de Faumont (59) et Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie d'Orchies (59) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à :

- M. Laurent DE RIEVIÈRE, responsable des services techniques de la mairie de Faumont.

Fait à Faumont, le 1^{er} octobre 2020

Pour le Maire
Par délégué
M. BRUNAUX Jean-Pierre
Adjoint à l'urbanisme
et à l'environnement

